

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP présente sa politique de vote et sa stratégie d'engagement actionnarial pour 2016

*Paris, le 22 mars 2016 – En cohérence avec les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) dont il est signataire, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) a mis à jour ses lignes directrices en matière d'engagement actionnarial et sa politique de vote aux assemblées générales (AG) pour l'année 2016.*

Après 4 années de mise en œuvre, l'ERAFP poursuit l'approfondissement et l'enrichissement de sa politique d'engagement actionnarial et de vote aux assemblées générales.

Comme en 2015, en matière d'engagement, l'ERAFP se focalisera en 2016 sur :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la lutte contre l'optimisation fiscale agressive ;
- la promotion de pratiques d'entreprises cohérentes entre leurs engagements en faveur du développement durable et leurs actions de lobbying ;
- la prévention des risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement.

En ce qui concerne le vote, l'ERAFP continuera notamment de mettre l'accent sur certains sujets clés qui mériteront d'être discutés de manière prioritaire avec les émetteurs dans le cadre de la prochaine saison des assemblées générales :

- la transparence sur l'activité et la situation financière des sociétés, en particulier les entreprises des secteurs extractif et forestier qui devraient publier le détail des paiements significatifs effectués au profit des gouvernements des pays où elles exercent leurs activités avec une ventilation par pays et par projet ;
- le partage de la valeur ajoutée et la mise en œuvre de politiques responsables en matière de distribution de dividendes ;
- la promotion des principes de transparence, équité et modération dans les modalités de rémunération des dirigeants ;
- la féminisation du conseil : en 2016, l'ERAFP renforce sa position en augmentant le seuil minimum de 30% à 35% de représentation féminine au sein des conseils d'administration.

Afin de faciliter le dialogue, l'ERAFP transmettra aux émetteurs ses lignes directrices *via* ses délégués de gestion.

Ces lignes directrices, mises en œuvre dans un souci de responsabilité fiduciaire envers les 4,5 millions de fonctionnaires bénéficiaires du Régime sont téléchargeables sur le site Internet du RAFP ([www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)), à la rubrique Publications.

---

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

*Avec plus de 23,5 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.*



*L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,8 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.*

**Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)**

#### **CONTACTS PRESSE**

**E** [communication@erafp.fr](mailto:communication@erafp.fr)